sgen Cfdt:

Profession ÉDUCATION

N° 292 | Aout-septembre-octobre 2023 | 2,50 €

MIXITÉ SCOLAIRE
Pourquoi la défendre ?

Attentat d'Arras : l'École en deuil

sgen Cfdt:
Profession ÉDUCATION
N° 292 | Aout-septembre-octobre 2023

4 ACTUALITÉ

Bilan de la rentrée scolaire
Des conditions de travail dégradées.
Enseignement supérieur
Un besoin crucial de moyens.
Pacte enseignant
Des briques pour colmater des brèches.

7 DOSSIER

La société française au défi de la mixité
La mixité scolaire est un enjeu de société.

14 REGARD SUR L'ÉDUCATION

Regards croisés de géographes
David Giband et Kevin Mary interrogent les liens entre géographie et éducation.

17 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé au travail des contractuel·le·s
C'est le malaise !

18 INFO PRO

Retraites
Une réforme injuste, mais de nouveaux droits.

19 MILITANT·E·S

Le Sgen-CFDT Alsace
Un syndicat de terrain, fort de ses militant·e·s !

20 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Changer de paradigme
Le développement durable : un enjeu pour les pédagogues.

22 INVITÉ DU MOIS

Stéphane Aurousseau
Le militant associatif publie *Promouvoir la laïcité (en milieu hostile) !*

© Isabelle Lacaton

ÉDITO

Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale

Ne pas dévier quand l'École est attaquée

Lors du conseil national confédéral * du 17 octobre, Catherine Nave-Bekhti a prononcé un discours dont nous reproduisons ici des extraits **.

[...] le terrorisme islamiste a de nouveau tué sur le sol européen hier soir à Bruxelles, vendredi à Arras, et il tue de manière massive et effroyable sur d'autres continents. Hier, nous avons partagé une minute de silence en hommage à deux enseignants assassinés, *parce qu'enseignants* – Samuel Paty et Dominique Bernard –, par des fanatiques armés par une idéologie mortifère dévoyant l'Islam. Hélas, ces dernières années, d'autres agent·e·s des services publics ont été tué·e·s dans l'exercice de leurs missions, *parce qu'ils et elles exercent ces missions* : Agnès Lassalle, Carène Mezino, Ludovic Montuel, à qui s'ajoutent des membre des force de l'ordre. Syndicalement, cela nous amène nécessairement à

Ce magazine est composé à la nouvelle orthographe
www.orthographe-recommandee.info

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
PEFC 10-31-1243
pefc-france.org

interroger les voies et moyens que nos employeurs doivent mettre en œuvre pour mieux garantir la sécurité des agent·e·s en contact avec le public, sans discrimination et dans des contextes parfois conflictuels. Nos fédérations, nos syndicats conduisent sans relâche ce travail revendicatif [...].
Les deux assaillants qui ont tué deux enseignants [...] s'en sont pris à l'École française pour ce qu'elle est et ce qu'elle fait. De ce point de vue, il serait illusoire d'imaginer que le risque zéro puisse exister.
Et si des enseignant·e·s, des personnels travaillant dans les établissements scolaires ont peur, ils et elles sont aussi souvent le plus déterminé·e·s à poursuivre leur travail, à faire école avec tous les élèves, parce que ce pour quoi l'École est attaquée est cela même qui donne du sens à leurs missions.
Ériger l'École en rempart contre les obscurantismes suppose de ne rien céder aux pressions violentes et meurtrières du terrorisme islamiste, et de ne rien céder aux pressions de l'extrême droite et des intégrismes religieux [...] refusant la laïcité des enseignements, appelant sur les réseaux sociaux à la violence contre les enseignant·e·s, au viol d'enseignantes dès lors qu'il s'agit d'éduquer à l'égalité filles-garçons, à la sexualité, à la non-discrimination.
Or notre État a plusieurs fois faibli face aux fauteurs de haine : recul sur les ABCD de l'égalité [...], sortie pédagogique annulée pour une collègue de la Somme menacée par l'extrême droite parce qu'elle travaille avec ses élèves et étudiant·e·s sur l'altérité.
[...] L'École peut beaucoup mais pas tout et il faudrait redonner à l'École une boussole claire et acceptée par tous, un horizon. L'École ne peut pas seule être un rempart. C'est toute la société qui doit faire bloc ensemble sans céder aux fauteurs de haine, en s'astreignant à l'exercice de l'honnêteté intellectuelle, en refusant l'hyperpolarisation de chaque débat et discussion.
[...] Nous jouons notre rôle pour clarifier les débats, les enjeux, en ne déviant pas de nos valeurs.
Ne pas dévier quand l'École est ainsi attaquée suppose de nommer clairement les choses : c'est le terrorisme islamiste qui arme et active des fanatiques et nous ne le confondons pas avec l'Islam [...]. Ne pas dévier quand l'École est ainsi attaquée, c'est se refuser aux amalgames que les fauteurs de haine veulent orchestrer et qui ajoutent à l'effroi la peur de représailles et de l'exclusion des collègues et d'élèves tchétchennes qui samedi avaient peur de ne pas pouvoir retourner à l'École de la République, peur d'être assimilé·e·s à un tueur. Notre organisation peut avoir cette clarté et doit s'y tenir face au terrorisme pour les valeurs qui structurent notre engagement, pour les agent·e·s tué·e·s, blessé·e·s ou menacé·e·s, pour les enfants que nous avons tou·te·s la responsabilité d'éduquer.

17 octobre 2023

* Pour le rôle et la composition du Conseil national confédéral, voir https://vu.fr/EKow

** L'intégralité du discours est à retrouver ici : https://vu.fr/NxvsR

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR·TRICE EN CHEF :** Alexis Torchet et Aline Noël. **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier. **RÉDACTION :** Lætitia Aresu, Dominique Bruneau, Youssef Ettaï, Jean-Luc Evrard, Laurent Gomez, Christophe Huguel, Laurent Kaufmann, Jean-François Le Clanche, Béatrice Mencoy, Chloé Muller, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Nicolas Nemett, Aline Noël, Delphine Roger, Cécile Rossard, Sophie Santraud, Yassmine Tlass, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** L'Artésienne — Liévin. **N° CPPAP** : 1025S07555. **ISSN** : 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr — http://www.sgen.cfdt.fr. **PHOTO DE COUVERTURE :** chabe01 - CC-BY-SA-4.0.

Augmentations nettes des enseignant·e·s de classe normale selon leur échelon - trois exemples d'ancienneté : de 1 à 2 ans, de 6 à 8,5 ans, à partir de 26 ans. En bleu, le gain mensuel net en primes ; les trois nuances de vert correspondent aux pactes 1, 2 et 3. Chaque brique de pacte équivaut à 94,25 €.

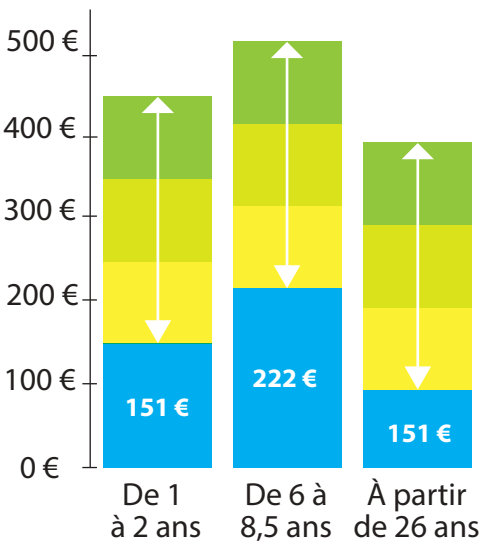

Postes non pourvus aux concours à la session 2023

Premier degré

Au niveau national, **84 % des postes** ont été pourvus, mais...

académie de Créteil ➡ **66,5 %**
Versailles ➡ **71 %**
Guyane ➡ **37 %**
Mayotte ➡ **73 %**

Second degré

Environ **82 % des postes** ont été pourvus au Capes, avec toutefois d'importantes disparités selon les disciplines...

mathématiques ➡ **76 %**
allemand ➡ **42 %**
lettres classiques ➡ **30,6 %**

Sources : ministère de l'Éducation nationale

© Dominique Bruneau

Bilan de la rentrée scolaire

Des conditions de travail dégradées

Par Yassmine Tlass

Dans sa conférence de presse de septembre, le Sgen-CFDT a dressé le bilan de la rentrée scolaire et a fait part de ses préoccupations, notamment en matière de conditions de travail.
Les équipes locales ont relayé le manque criant d'enseignants. Mais d'autres postes (accompagnants d'élèves en situation de handicap, adjoints de direction, personnels sociaux et de santé, administratifs) ne sont pas non plus pourvus. Les déclarations du président et de son ministre de l'Éducation nationale, souvent déconnectées des réalités professionnelles, soulignent la distance entre le discours politique et la situation sur le terrain.

Le Sgen-CFDT s'est également inquiété de consignes ministérielles contradictoires en matière de formation continue. Formateurs, inspecteurs et personnels administratifs ont multiplié les efforts pour organiser une offre de formation adaptée aux besoins des enseignants. Les changements de dernière minute sont vécus, à juste titre, comme une négation du travail accompli.

Enfin, le Sgen-CFDT a lancé des alertes concernant le déploiement du Pacte, qui va alourdir la charge de travail des enseignants et accentuer les disparités salariales entre les différents niveaux d'enseignement, et entre les femmes et les hommes. Le Sgen-CFDT a donc appelé à une réelle revalorisation des rémunérations pour améliorer l'attractivité des métiers et, au côté de la Fep-CFDT, à davantage de mixité sociale dans les établissements scolaires.

Laïcité

Nouvelle note de service

À la rentrée, une note de service [1] étendait l'interdiction des signes religieux à l'École à l'abaya et au qamis. Ce texte traduit la volonté politique affichée depuis la mi-aout par le nouveau ministre, Gabriel Attal.
Le dispositif législatif en cours n'est pas remis en question. La note de service maintient la nécessité d'un dialogue à conduire avec l'élève et sa famille. Elle renvoie aussi aux outils existants : Charte de la laïcité, vademecum… et précise l'aide qui peut être apportée aux chefs d'établissement, notamment l'appui académique des équipes « Valeurs de la République » qui ont vocation à être déployées sur le terrain. Enfin, elle rappelle la priorité qui sera donnée à la formation de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale sur ce sujet.
Pour 12 millions d'élèves, le ministère a annoncé 67 refus d'enlever l'abaya ou le qamis sur les 298 élèves qui s'étaient présentés ainsi vêtus. • L. K.

Voir également, sur le site, « Plus que jamais, la laïcité, un idéal à faire vivre », https://vu.fr/cuhq

[1] Note de service du 31 aout 2023 : https://vu.fr/YGaR

© Yassmine Tlass

Enseignement supérieur

Un besoin crucial de moyens

Par Yassmine Tlass

Comme chaque rentrée, le Sgen-CFDT a tenu sa conférence de presse sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), réitérant ses revendications concernant le sous-investissement chronique dans l'ESR et les répercussions sur les conditions de travail.

L'ESR en France reste sous-financé par rapport aux normes européennes, et une récente évolution dans le discours gouvernemental consiste à attribuer la persistance de ces difficultés aux établissements et aux collègues, suscitant une perte de crédibilité de l'État. Cette situation souligne le besoin de moyens adéquats pour l'enseignement supérieur, car tout nouvel effort demandé aux collègues sans les ressources nécessaires sera voué à l'échec, et la recherche nécessite une réflexion basée sur la réalité du travail, plutôt que sur l'ajout de dispositifs. Pour le Sgen-CFDT, le sous-investissement chronique dans les universités explique en grande partie les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

Le Sgen-CFDT s'oppose fermement à toute désynchronisation entre le recrutement et la formation des enseignants des 1er et 2d degrés. Pour le Sgen-CFDT, l'urgence est d'améliorer la découverte du métier, de réviser le contenu du concours et de proposer une rémunération pendant tout le master.
Il rappelle aussi l'importance du rapprochement entre l'enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation pour des décisions collaboratives plutôt qu'unilatérales.

En bref

Bac général et technologique 2024

En 2024, les épreuves écrites de terminale se concentreront sur quatre jours à partir du 18 juin, et le grand oral se tiendra fin juin. Les épreuves de français de 1re commenceront le 14 juin. Du fait de ce calendrier serré, certains correcteurs, notamment de français et de philosophie, seront en difficulté, mais la priorité ministérielle est de garantir des cours jusqu'à la fin de l'année. Enfin… on peut juste espérer un mois de mai complet et pouvoir échanger avec les élèves de terminale après les résultats de Parcoursup.
Cette mouture fera-t-elle taire les critiques sur le rôle du bac, sa valeur, le poids du contrôle continu dans l'orientation… ? • S. Sa.

Pour en savoir plus : https://vu.fr/NLYGv

MENJS et Mesri : égalité professionnelle femmes-hommes

Le bilan du Plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, commun au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESR) montre trop de zones d'ombres dans les données remontées, le dialogue mené, l'application des consignes et circulaires, notamment dans les établissements du sport et de la recherche et dans certaines académies.
L'argument de l'autonomie des universités ou celui de la diversité des territoires masque aussi un manque de volonté politique.
Le Sgen-CFDT participera à l'élaboration du prochain plan, avec ténacité, pour rendre cette priorité enfin visible et effective en actes. • D. R.

Le plan 2021-2023 est accessible sur le site du ministère : https://urlz.fr/nZNy

Pacte enseignant

Des briques pour colmater des brèches

Par Cécile Rossard

Les missions du Pacte se formalisent. Facultatives, elles s'ajoutent aux autres missions – *Il y a des trous dans nos emplois du temps, et il y a des briques à empiler.*
Que ces briques viennent colmater un système qui ne cesse de se fissurer ? Qu'elles deviennent essentielles à une augmentation significative des salaires ? Que cela soit compatible avec notre charge de travail actuelle pour un enseignement de qualité ? Que ces « trous » soient nécessaires pour réfléchir, récupérer, échanger… et ainsi nourrir les temps d'enseignement ? Ces questions ne sont pas posées !
Le cumul de ces missions va ainsi produire des écarts de salaire entre les enseignants qui pourront ou ne pourront pas cumuler, et impacter l'édifice dans son ensemble. Si la structure n'évolue pas, les ouvriers vont, soit s'épuiser à mener de front fondation et colmatage, soit rester centrés sur la structure avec moins de moyens, soit s'engager pleinement sur le revêtement au risque de négliger la structure. Dans tous les cas, les fissures vont s'accentuer.
Avant de prendre des mesures qui ont un tel impact sur nos métiers, peut-on prendre le temps de réfléchir aux enjeux de l'École ? Et à ce que nous pourrions collectivement faire évoluer de notre système et de nos métiers pour répondre au mieux aux besoins des jeunes ?

Protection sociale complémentaire en santé

Ce ne sera pas pour Noël !
Les discussions ont repris mardi 17 octobre. Les dispositions de l'accord Fonction publique sur la prévoyance devraient être intégrées, sous réserve qu'il soit signé par les organisations syndicales représentant la majorité des personnels. Les garanties statutaires sont améliorées avec une meilleure prise en compte de la rémunération en cas d'incapacité ou d'invalidité. L'employeur participera à hauteur de 7 euros aux garanties complémentaires auxquelles l'agent pourra souscrire librement. Compte tenu des éléments encore à négocier, du temps de l'appel d'offre et de la mise en gestion, il est probable que l'entrée en vigueur de la complémentaire santé soit repoussée de six mois. Pour rappel, le Sgen-CFDT revendique des garanties optionnelles qui répondent aux besoins de santé de l'ensemble des agents, une solidarité accrue entre agents pour le calcul de la cotisation de base (sans option), et il continuera à être force de propositions pour construire un régime de complémentaire santé solidaire, juste et équilibré.
Dans l'enseignement agricole, la négociation est sur le point d'aboutir. Comme pour le périmètre ENJSESR, quelques éléments sont à améliorer : la couverture des agents travaillant à l'étranger, la portabilité des droits, la dispense d'affiliation pour contrat court, le renforcement de la solidarité indiciaire dans le calcul de la part variable. • L. A.

Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site www.sgen-cfdt.fr

Prochaines réunions d'instances

(EN SUIVRE L'ACTUALITÉ SUR LE SITE GÉNÉRAL ET SUR SGEN+)

7 nov. : comité social d'administration ministériel de l'Éducation nationale (CSAMen)
14 nov. : conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Cneser)
16 nov. : comité social d'administration ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CSAMESR)

Du 06 | 09 au 22 | 12 2023

RENTRÉE SOLIDAIRE 2023-2024 AVEC MADAGASCAR

Cette année, Solidarité Laïque se mobilise pour les enfants et les jeunes mères célibataires de Madagascar.

https://rentreesolidaire.org/

Du 03 | 10 au 12 | 11 2024

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION

Consultation organisée par le Conseil économique, social et environnemental pour garantir l'accès à l'information et sa transparence.

https://parlonsinfo.lecese.fr/

Du 23 | 11 au 03 | 12 2023

« VIVE LES FEMMES » – FESTIVAL DE LA CARICATURE ET DU DESSIN DE PRESSE

La 25e édition du Festival de la caricature et du dessin de presse (Castelnaudary) aura pour thème « Vive les femmes ! » et sera sous la présidence du dessinateur Jérôme Sié.
http://croquignous.free.fr/

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : NOUS DEVONS ÊTRE EXEMPLAIRES !

Vous avez une interrogation sur ces sujets ? Vous souhaitez signaler une situation dans le cadre de votre activité syndicale ?
Une seule adresse : stopVSS@sgen.cfdt.fr
Pour en savoir plus : « Le Sgen-CFDT s'engage contre les VSS » : https://urlz.fr/jKyH

© Gerald / Pixabay

DOSSIER

La société française au défi de la mixité

Réalisé par Dominique Bruneau, Youssef Ettaï, Laurent Gomez, Laurent Kaufmann, Cécile Rossard et Alexis Torchet

La mixité sociale à l'École constitue un enjeu pour la société que l'on veut construire pour nos enfants ! Avec un enseignement privé qui ne joue pas le jeu, des collectivités territoriales qui entretiennent une ghettoïsation dans certains quartiers, l'école publique voit aujourd'hui son image se dégrader.

Pour le Sgen-CFDT, le système actuel doit être repensé, avec ses personnels, sur la base d'indicateurs, de partenariats, de contraintes clairement identifiés.

Une mixité de dispositifs

© Hans / Pixabay

C'est parce que des territoires concentrent une grande partie des difficultés socioéconomiques, et parce que des liens forts existent entre difficultés socioéconomiques et scolaires, que la nécessité s'est imposée de « donner plus, à ceux qui ont moins ». La politique de la ville cible les quartiers et tente d'y aider les publics les plus défavorisés à travers le dispositif dit des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV). Elle soutient les cités éducatives qui accompagnent les jeunes dans l'articulation de leurs différents temps. Par les réseaux d'éducation prioritaire, l'État accompagne les collèges et écoles attachées, là où les difficultés sont les plus élevées. Avec les contrats locaux d'accompagnement (CLA), l'État délègue des moyens aux académies pour aider des écoles isolées, ou des collèges et écoles dont les indices de position sociale (IPS) sont proches de ceux des écoles prioritaires. L'École doit lutter, dans un flou constant, pour faire valoir son droit à la priorité…

L'empilement de ces dispositifs prévaut parfois sur leur complémentarité. Et des moyens peuvent trouver leurs limites faute de temps, de coordination, de présence et d'énergie humaine pour les faire vivre sur des temps éducatifs longs. Des quartiers restent bien prioritaires et les aides renforcées sont à soutenir. Les efforts doivent permettre de bouger des lignes dans et hors la classe.

Aujourd'hui, l'hétérogénéité est à la fois un objectif et une solution pour sortir de l'éducation prioritaire. Mais elle est aussi, sur le terrain, vécue comme source de difficulté. La finalité est-elle de « gérer » l'hétérogénéité comme le préconisent les textes ? La « lisser » ? L'externaliser ? Que veut dire accueillir la mixité dans ce système ? • **C. R.**

LE FAIT QUE LES POPULATIONS SE MÉLANGENT, se rencontrent et partagent des expériences, rend possible la vitalité d'une société démocratique. La relégation ou le communautarisme renforcent les mécanismes de violence et de rejet. Et on sait que pour faire face aux défis climatiques, il faudra faire preuve de cohésion et de solidarité.

La mixité sociale et la mixité scolaire sont des mots qui ont complètement disparu du vocabulaire du chef de l'État et de son nouveau ministre de l'Éducation nationale. On sait que l'Éducation est devenue un domaine réservé mais pour quel projet ? Les émeutes de juin 2023 ont renvoyé au pays et au monde une image très altérée d'une partie de sa jeunesse, notamment celle des quartiers populaires. Et deux mois après, aucune réponse du système éducatif.

La lutte contre les inégalités scolaires et sociales a commencé avec la mise en place des zones d'éducation prioritaire (Zep) dans les années 80 après les émeutes de Vaulx-en-Velin. Selon le principe de donner plus à ceux qui ont moins, les établissements scolaires situés dans des quartiers difficiles ont été dotés de moyens supplémentaires. Les dotations ont joué sur les effectifs en classe ou sur un régime de prime à destination des personnels exerçant dans ces territoires. En 40 ans, cette politique a été relancée plusieurs fois, avec la création des Rep+ notamment. Depuis 10 ans, on constate l'empilement d'autres mesures (lire ci-contre) sans qu'il y ait forcément un pilotage cohérent au niveau national. Les évaluations internationales, notamment Pisa, soulignent que la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus marquée en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE.

Par ailleurs, cette politique ne couvre pas l'ensemble du territoire et certaines zones sont encore très ségrégées (certaines régions rurales pauvres) ; des populations défavorisées vivent également dans des espaces sans politique compensatoire. De fait, l'orientation en lycée professionnel reste majoritairement inégalitaire. Le collège est organisé comme un petit lycée qui devient une gare de triage. Les enseignants de la voie pro-

Évolution des écarts de composition sociale entre collégien·ne·s du secteur privé et du secteur public parmi les entrants en 6e, en points de pourcentage.

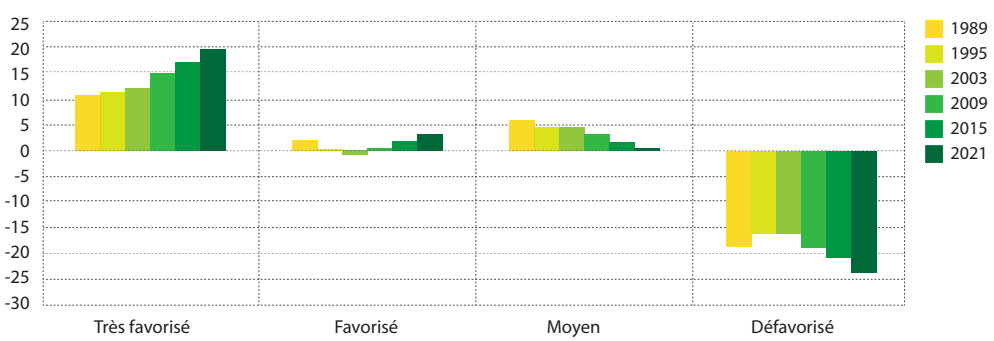

Source : Depp, panels d'élèves entrés en 6e en 1989 et 1995 ; Système d'information scolarité.

lynx / GFR 1.0 / wcsa-2.5.2.0.1.0

85 % DES ÉLÈVES PAUVRES SONT À MOINS D'UN QUART D'HEURE À PIED D'UN ÉTABLISSEMENT FAVORISÉ.

fessionnelle accueillent le plus souvent des élèves orientés par défaut et venant de milieux populaires. Dans les lycées généraux et technologiques, il n'y a plus de mécanismes compensatoires – même lorsqu'ils sont situés dans des territoires socialement défavorisés.

Les sciences sociales dans leur ensemble ont montré à quel point le destin scolaire est un destin social, tant l'échec prématuré à l'école et la formation initiale pèsent au moment d'intégrer le marché de l'emploi. Cette logique impacte également la vie démocratique : une grande majorité des jeunes de milieu populaire ne vote plus aux élections, renforçant ainsi le poids de ceux qui votent en faveur de l'extrême droite.

Certains projets porteurs d'espoir et de résultats ont été abandonnés. Les 4,5 jours de classe en primaire apportaient une véritable réponse aux enfants de milieux modestes. Dans son rapport sur l'École et la grande pauvreté [1], Jean-Paul Delahaye montre que les enfants de classe populaire n'accèdent pas aux loisirs quand il n'y a pas cours. Ils restent donc plus longtemps sans être sollicités cognitivement par rapport à leurs camarades de milieux plus favorisés. Or, pour la plupart, les leviers d'action proposés par J.-P. Delahaye n'ont pas été activés.

ET POURTANT ÇA FONCTIONNE

Si la réduction des inégalités scolaires n'est plus portée au plus haut sommet de l'État, on peut tout de même constater que des initiatives sont prises au niveau local (département, métropole) pour changer les choses. Cela a une incidence sur le devenir des élèves mais aussi sur les conditions de travail des collègues.

L'économiste Youssef Souidi, qui a participé à l'expérience de collèges recrutant sur plusieurs secteurs dans la capitale, montre bien que l'expérience est profitable pour tous les élèves [2]. Les familles issues de milieux favorisés qui ont pu être effrayées au début de l'expérimentation ont finalement fait le pari de l'école publique, sans regret. Youssef Souidi a également coordonné une étude qui montre que 85 % des élèves pauvres sont à moins d'un quart d'heure à pied d'un établissement favorisé, mais celui-ci est privé. Pourtant la Fep-CFDT et le Sgen-CFDT ont signé plusieurs appels à ouvrir l'accès à l'enseignement privé à toutes les catégories sociales. Tout le monde aurait à y gagner.

Les pratiques pédagogiques différenciées, la gestion de classes hétérogènes

Répartition des collèges par proportion d'élèves de milieu très favorisé et défavorisé, rentrée 2021.

	Secteur	Proportion moyenne (en %)	1er décile	1er quartile	Médiane	3e quartile	9e décile
Élèves de milieu défavorisé	Public	42,6	23,8	32,6	42,6	53,4	63,8
	Privé sous contrat	18,3	5,7	10,6	19,9	29,9	39,2
	Ensemble	37,4	14,6	25,7	37,8	49,8	61
Élèves de milieu très défavorisé	Public	19,5	5,8	9,7	15,2	23,6	34,5
	Privé sous contrat	40,1	12,8	18,8	29,4	46	63,9
	Ensemble	23,9	6,6	10,9	17,4	28,6	44,6

Source : Depp, Système d'information scolarité.

suite de la p. 8.

ne sont pas des évidences pour les collègues enseignants à priori. Mais les témoignages de Mathilde Mangado et Gilles Graber (lire p. 12) montrent l'apport de la diversité dans leur travail quotidien et dans la vie de l'établissement.

On ne peut que déplorer l'absence de volonté politique de remettre ce sujet à l'agenda. Même si la peur de la rencontre avec l'altérité est compréhensible (elle touche aussi les populations de milieu modeste comme le montre Farid Ben Moussa de l'association No ghetto ! – voir p. 12 également), la vitalité et la cohérence de notre démocratie ne peuvent que sortir renforcées de davantage de mixité. Les enfants de milieux défavorisés pourront croire en la possibilité d'un avenir meilleur et les enfants de milieux favorisés seront plus adaptés pour leur vie future. C'est ensemble qu'ils auront à construire le monde de demain.

[1] « Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous », mai 2015, https://urlz.fr/jme3

[2] Voir notamment Hugo Botton et Youssef Souidi, « Le collège d'à côté », *La Vie des idées*, 2022.

La mixité sociale favorise-t-elle la réussite des élèves ?

La mixité sociale joue sur la réussite des élèves au sens large, en agissant sur l'orientation et le parcours professionnel. Les études montrent qu'il n'y a pas de stratégie gagnante à concentrer les difficultés scolaires et sociales dans un seul établissement ou une même classe. Au sein d'une classe, c'est un manque d'émulation assuré, avec des difficultés scolaires accumulées et des interruptions de cours. Au niveau d'un établissement, le manque de mixité va mobiliser les équipes éducatives sur des questions qui ne se posent pas dans des établissements plus favorisés socialement. Ainsi, quand l'épidémie de Covid-19 a provoqué la fermeture des établissements, ceux qui concentraient les difficultés scolaires ont eu une charge beaucoup plus lourde pour « raccrocher » leurs élèves que ceux dont le public était plus favorisé socialement. Mais la mixité sociale est également un vecteur de cohésion sociale, car elle permet la rencontre entre des personnes d'origine et de culture différentes. Concentrer des élèves ayant le même profil social réduit leur chance de découvrir d'autres professions, d'autres milieux sociaux. C'est limiter l'étendue des possibles. Attention, ce n'est pas mal d'être ouvrier ou artisan, mais les élèves doivent pouvoir se projeter vers un éventail large de métiers et de filières d'études – cela dans une perspective d'égalité des chances.

Y a-t-il un consensus de la recherche sur le fait que la mixité sociale profite finalement aux milieux les plus défavorisés ?

L'effet de la mixité sociale sur la réussite scolaire ne fait pas consensus parce que les contextes étudiés sont très différents d'une étude à l'autre. Mais de façon générale, on va constater un effet plutôt positif de la mixité sur les résultats des élèves de milieu défavorisé et peu d'impact sur les élèves de milieu favorisé. L'intensité de l'impact sur la réussite à court terme est discutée, des chercheurs vont dire que cela joue, d'autres non. Pour certains, cela joue non pas parce qu'il y a des élèves défavorisés mais parce que les établissements les plus défavorisés ont du mal à attirer des enseignants expérimentés et à les garder : une plus grande mixité sociale peut avoir un effet sur l'attractivité des établissements auprès des enseignants. Quant aux effets de la mixité sociale à moyen et long termes, quand on regarde l'orientation ou les trajectoires professionnelles, ils font davantage consensus.

Youssef Souidi*

“pour traiter la question de la ségrégation sociale de façon ambitieuse, on ne peut se passer d’une réflexion sur le privé”

* CHERCHEUR POSTDOCTORANT AU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) ET À L’UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE-PSL

Qu’en est-il pour les personnels ?

Il y a un réel enjeu d’accompagnement de cette politique de mixité. Introduire une plus grande diversité sociale au niveau des publics scolaires ne suffit pas, notamment parce que les enseignants en France se disent assez peu formés à la gestion de l’hétérogénéité.

Parlons de l’expérimentation parisienne des multi-collèges [1]…

L’expérience emblématique a concerné les collèges Berlioz et Coysevox, situés dans le 18e arrondissement à quelques minutes l’un de l’autre, mais à la composition sociale radicalement opposée. Nous avons suivi cette expérimentation avec Julien Grenet, chercheur au CNRS. Pour intégrer de la mixité sociale, le choix a porté sur une « montée alternée » : selon les années paires ou impaires, l’entrée en 6e se faisait dans l’un ou l’autre collège, et l’ensemble de la scolarité s’y déroulait. Cela a permis un secteur de recrutement plus mixte. Les parents favorisés qui auraient mis leur enfant dans le privé pour éviter d’avoir à les scolariser dans le collège de secteur avec la population plus défavorisée sont ainsi restés dans le public. Avec cette procédure, on embarque une cohorte complète d’élèves donc les fuites vers le privé sont plus difficiles. D’autre part, les parents sont rassurés que leur enfant reste avec des camarades de l’école primaire. Des moyens ont également été engagés, par exemple en limitant le nombre d’élèves à 25.

Cette expérimentation est-elle généralisable ?

Avec le sociologue Hugo Botton, nous avons montré que lorsqu’on trouve cette configuration de collèges géographiquement proches mais très différents socialement, il s’agit en général d’un collège public et d’un collège privé. On peut retrouver le schéma des deux collèges publics parisiens de l’expérimentation dans d’autres grandes villes car c’est là que la densité de l’offre scolaire est importante. Cela dit, pour traiter la question de la ségrégation sociale de façon ambitieuse, on ne peut se passer d’une réflexion sur le privé, ses modalités d’admission et son financement. • Propos recueillis par Dominique Bruneau

[1] *Cf.* Julien Grenet et Youssef Souidi, « Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris », rapport de l’Institut des politiques publiques n° 31 – février 2021 : https://vu.fr/pTJU

L’entretien intégral est à lire ici : https://vu.fr/ZARa

Témoignages

Propos recueillis par Dominique Bruneau

ENSEIGNANTE EN COLLÈGE DANS UNE CITÉ ÉDUCATIVE REP+ DU PLATEAU DES MINGUETTES À VÉNISSIEUX, **Mathilde Mangado** TÉMOIGNE DES EFFETS DE LA NON-MIXITÉ SUR LE CLIMAT SCOLAIRE.

« Il n'y a pas de mélange des codes sociaux, les jeunes restant enfermés dans leur milieu d'origine. […] Cela joue évidemment […] sur leur ouverture culturelle et sur leurs projections professionnelles. Quand autour de soi, les gens travaillent essentiellement dans la sécurité, l'accompagnement à la personne ou l'artisanat, le seul modèle sera de tendre vers ces métiers. […] Pour moi, les problèmes de climat scolaire apparaissent quand les élèves n'ont pas les mots pour exprimer leurs émotions, ou ont une culture qui n'y invite pas. […] L'ouverture et la tolérance peuvent être énormes sur certains sujets (difficulté, handicap…) et totalement absentes sur d'autres (religion, homosexualité). »

L'entretien intégral est à lire ici : https://vu.fr/OAdU

LE COLLÈGE EN ÉDUCATION PRIORITAIRE DANS LEQUEL ENSEIGNE **Gilles Graber** EST IMPLANTÉ DANS UN BEAU QUARTIER DU CENTRE VILLE DE MARSEILLE, MAIS LA MIXITÉ SOCIALE DE SES ÉLÈVES NE REFLÈTE PAS LA DIVERSITÉ DE SA ZONE DE RECRUTEMENT EN RAISON D'UNE FORTE CONCURRENCE AVEC LE PRIVÉ.

« Qu'on le veuille ou non, il y a aujourd'hui une compétition scolaire et celle-ci se joue aux dépens du public, car le privé choisit ses élèves […]. Il a cependant les mêmes financements que le public. Nous disposons en théorie d'un meilleur taux d'encadrement, mais ce supplément d'heures a tendance à être rogné chaque année. Et si le privé a plus d'élèves par classe, son public est souvent plus facile à gérer. Il faut rendre l'école publique plus compétitive en diminuant de façon importante le nombre d'élèves par classe et permettre un meilleur suivi individualisé. La question de l'égalité est complètement hypocrite car les besoins, notamment humains, sont complètement différents. »

L'entretien intégral est à lire ici : https://vu.fr/fFvkw

TRÉSORIER DE L'ASSOCIATION NO GHETTO ! [1], **Farid Ben Moussa** VIT AUX MINGUETTES À VÉNISSIEUX.

Mixité sociale et d'origine. Réunir à l'École des enfants de milieux différents changera leur vie, la qualité du vivre-ensemble et la qualité de vie au travail des enseignants. La mixité n'est pas qu'une affaire de revenus. En milieu rural, le niveau de vie est souvent proche de celui des quartiers ghettoïsés, mais les climats scolaires n'ont rien à voir. C'est pour cela que No Ghetto ! défend une mixité « sociale et d'origine ».

Aux Minguettes… Des enfants ne parlent plus français après la classe, et certains parents ne le parlent pas à la maison. Au restaurant scolaire, des élèves sont agressés parce qu'ils mangent du porc. Face à cela, des parents choisissent le privé. Pourtant, ces enfants qui vivent en vase clos sont en France et devront un jour se confronter à d'autres jeunes, sans avoir les codes. Si on met des petits maghrébins dans un quartier mixte, à aucun moment on aura un problème de vêtement religieux ou de discours fondamentaliste. Ce sont des effets de bande. Aussi, quand les autorités décident de construire un immeuble entre les deux pires quartiers, en matière de mixité, de la banlieue lyonnaise, elles enferment ces populations ensemble. Personne ensuite n'assume la responsabilité des choix d'implantation des établissements scolaires : communes, agglomération, département, Éducation nationale, État. La loi Peillon de 2012 incite certes les autorités territoriales à créer de la mixité, mais elle n'est pas assez contraignante. No Ghetto ! se bat pour que cela change, car on voit que la mixité sociale, tout le monde en parle mais personne n'en veut.

Sortir de la peur. Dans les quartiers défavorisés, les familles veulent garder les enfants dans leur giron, maintenir les traditions ; les islamistes refusent qu'ils s'ouvrent à d'autres horizons ; les dealeurs ont besoin d'eux pour leur trafic. Cela cultive la peur de l'ailleurs. Certes, les familles misent sur une ascension sociale, mais pas trop rapide car n'ayant pas un niveau scolaire élevé, laisser réussir les enfants au sens où on l'entend en France est du domaine de l'abstrait. Dès lors, parler avec elles ne sert pas à faire évoluer les choses. C'est du ressort des pouvoirs publics. Or les politiques, aujourd'hui, sont responsables de la ghettoïsation. Il est fondamental aussi de changer la loi, d'instaurer une carte scolaire mixée…

[1] L'association No Ghetto ! œuvre pour une mixité sociale et d'origine dans les collèges de la métropole lyonnaise et d'ailleurs, https://no-ghetto.fr/

L'entretien intégral est à lire ici : https://vu.fr/EoZAo

Ferroudja Allouache*
“les dispositifs contribuent grandement à améliorer l’égalité des chances”

* MAITRESSE DE CONFÉRENCES EN LITTÉRATURES FRANÇAISE ET FRANCOPHONES À L’UNIVERSITÉ PARIS 8-VINCENNES-SAINT-DENIS, CHARGÉE DE MISSION DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE ET VICE-PRÉSIDENTE D’AIDE À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE.

Qu’est-ce qui t’a amenée à t’engager pour la réussite étudiante ?

J’initie depuis 2010 les publics allophones et réfugiés à la culture générale via le cinéma, la presse, la littérature, pour qu’ils s’immergent dans ce qui nous permet de faire société. En 2017, la présidente de l’université Paris 8-Vincennes–Saint-Denis m’a confié une mission sur les Cordées de la réussite[1] et, en 2021, je suis devenue vice-présidente en charge de l’aide à la réussite étudiante et des Cordées.

Quels effets de ces dispositifs ?

Les étudiants de licence s’épanouissent dans les études supérieures, mais ils ont aussi parfois besoin de se réorienter, de dépasser le sentiment de honte en raison de leur milieu d’origine et la peur de l’échec… Nous aidons en particulier les filles à envisager des études en mathématiques ou en informatique où elles sont sous-représentées du fait de l’autocensure.
Les dispositifs contribuent grandement à améliorer l’égalité des chances. L’université est partenaire avec des lycées – de Seine-Saint-Denis essentiellement – et nous accueillons des collégiens souvent surpris lorsque les étudiants rencontrés ne savent pas ce qu’ils voudraient faire. Cela leur permet de relativiser leurs propres inquiétudes face à l’orientation.
Cependant ces dispositifs sont chronophages et les moyens financiers alloués (subventions du ministère, de la région et de la préfecture) limités, couvrant à peine les rémunérations des étudiants tuteurs et les actions comme les ateliers de théâtre ou d’éloquence.

Quelles relations avec les enseignants du secondaire ?

Des rencontres sont organisées afin de présenter les formations, les attendus et la procédure compliquée et lourde qu’est Parcoursup. Très demandeurs, ils relaient les informations auprès de leurs élèves. Le constat est partagé : les inégalités dans les acquisitions de compétences fondamentales se sont accentuées, notamment en langue écrite.

L’action dont tu es le plus fière ?

C’est « fac à l’essai », une immersion en licence 1. Les lycéens participent à un cours puis font des recherches à la bibliothèque universitaire, s’émulant et s’entraidant. Cette démarche a fortement intéressé les responsables de la BU qui l’ont adaptée aux nouveaux étudiants de licence 1.

Ton engagement est-il partagé au sein du monde universitaire ? Quid de la reconnaissance par l’institution ?

Paris 8 a une politique engagée, mais une fragilité au niveau structurel demeure : l’aspect recherche l’emporte sur la pédagogie. Aussi, face à l’augmentation du nombre d’étudiants et à la pénurie financière, on se retrouve écrasé par les injonctions ministérielles contradictoires. • Entretien réalisé par Youssef Ettaï

[1] https://www.cordeesdelareussite.fr/

LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

- **Des états généraux des quartiers sensibles réunissant l’ensemble des acteurs pour aboutir à un véritable plan global d’actions.**
- **La constitution d’équipes pluriprofessionnelles complètes dans les écoles, collèges et lycées.**
- **Des dotations aux établissements (publics comme privés) d’un bassin de formation modulées selon l’écart par rapport à l’indice de position sociale (IPS) moyen du territoire.**
- **La révision des programmes d’enseignement trop chargés.**
- **Un dialogue social aux niveaux national et déconcentré sur la pleine scolarisation et la continuité éducative pour tous.**

David Giband & Kevin Mary

Regards croisés de géographes

Le manuel *Géographie de l'éducation** montre comment ce champ disciplinaire, relativement nouveau en France, éclaire les problématiques éducatives liées aux territoires, à l'émergence de normes mondialisées, et alerte sur les nouvelles formes d'inégalités et de ségrégation éducatives. Un regard original sur l'éducation avec deux des coauteurs, David Giband et Kevin Mary.

Entretien réalisé par Aline Noël et Alexis Torchet.

David Giband. Professeur en géographie et aménagement du territoire à l'université de Perpignan.

Kevin Mary. Maitre de conférences en géographie à l'université de Perpignan.

Quel rapport la géographie entretient-elle avec l'éducation ?

David Giband : Les politiques publiques placent l'éducation au cœur des projets de rénovation urbaine, que ce soit à l'étranger ou en France, notamment dans les quartiers difficiles. La géographie perçoit les mobilités à l'œuvre dans l'éducation, d'une part à travers les logiques d'attraction ou d'évitement qui modifient les territoires et leur offre scolaire – savoir qu'un collège dispose d'enseignants expérimentés est un critère pour y inscrire son enfant et contribue au rayonnement du territoire –, d'autre part, à travers les mobilités de capitaux, l'éducation étant devenu le secteur économique qui croît le plus. Les entrepreneurs éducatifs (appelés édupreneurs) vont de Galileo, grand groupe français, aux microacteurs qui créent de petites universités au fin fond de l'Afrique.

Kevin Mary : Ce qui saute aux yeux du géographe quand il regarde l'histoire de l'éducation, c'est le changement d'échelles : longtemps pensées dans un cadre strictement national, les politiques éducatives suivent désormais des normes mondiales (classements Pisa, de Shanghai…). On assiste à une dérégulation des espaces scolaires avec l'entrée en jeu de la libre concurrence, de la mise en marché et de l'influence des grands organismes internationaux sur les politiques éducatives. Dans les pays en développement du Sud, la Banque mondiale influence fortement la politique éducative des États auxquels elle prête de l'argent…

D. G. : Les pays du Nord n'échappent pas à ces grandes influences internationales. L'Union européenne, en lien avec l'OCDE, opère depuis plus de vingt ans un reformatage des politiques publiques d'éducation. Sans oublier le rôle des tiers-acteurs éducatifs internationaux que sont les grandes fondations philanthropiques (telle la Bill & Melinda Gates Foundation) qui, autant au Nord qu'au Sud, impulsent leurs idées en étant actifs partout où ils peuvent se faire entendre**.

En quoi la géographie peut-elle aider à lutter contre la ségrégation spatiale ?

D. G. : La géographie étudie les incidences locales des dynamiques scolaires, telle l'évolution des marchés immobiliers dont dépend la carte scolaire dans les grandes métropoles – ce qui permet de l'orienter, de la redéfinir. Elle étudie également l'effet des politiques sur les territoires, notamment celui des politiques urbaines. Ainsi, quand a été lancé le Programme national de rénovation urbaine, après les émeutes des banlieues en 2005, un enjeu majeur a été de savoir comment remettre l'École au cœur de la cité. Des géographes ont imaginé des cartes scolaires innovantes – sans que ce soit la panacée car l'évitement de l'école publique reste difficile à contrer. Un

* Aurélie Delage, David Giband, Kevin Mary et Nora Nafaa, *Géographie de l'éducation. Concepts, enjeux et territoires*, Armand Colin, coll. « Cursus », aout 2023.

** *Op. cit.*, figure 3.1. Les 3 échelles de la gouvernance mondiale de l'éducation, p. 86.

autre apport de la géographie est de poser un diagnostic critique : par exemple, le projet Euro-méditerranée mis en place par l'équipe Gaudin à Marseille avait financé des écoles privées avec de l'argent public pour gentrifier des quartiers.

K. M. : Dans les pays du Sud, les villes, surtout africaines, connaissent une explosion démographique que les pouvoirs publics peinent à anticiper. Dans les quartiers très pauvres qui se développent en grande périphérie, il n'y a plus d'écoles publiques. Les écoles privées, souvent à l'initiative de parents, peuvent être de très mauvaise qualité. La géographie permet de renseigner et d'alerter les pouvoirs publics et les organisations internationales qui financent une partie des politiques éducatives de ces territoires.

Quel rôle jouent les universités dans l'aménagement urbain ?

K. M. : Dans le contexte actuel du développement économique de la connaissance, les pouvoirs publics ont pris conscience du rôle stratégique des universités dans l'aménagement du territoire. L'attractivité des villes dépend de celle des universités, acteurs incontournables de la production de la ville.
Le modèle émerge aux États-Unis dans les années 1990. Il faut noter que les universités américaines disposent de budgets quatre à six fois plus élevés que ceux des universités européennes. Elles peuvent donc endosser le rôle d'aménageur urbain. Ceci à plusieurs échelles : de la parcelle avoisinant leurs locaux (où elles vont construire une annexe, ou des équipements commerciaux, des parkings, des appartements privés qui rapporteront à la ville des taxes fiscales et foncières) à un quartier entier : UPenn, l'université de Pennsylvanie, a commencé à racheter les écoles du quartier pauvre de l'ouest de Philadelphie pour les transformer et permettre à ses enseignants d'y mettre leurs enfants – processus qui a entrainé un mouvement de gentrification des quartiers alentour. UPenn est un cas emblématique car, devenue premier propriétaire foncier de la ville, elle déploie des aménagements d'ampleur jusqu'au centre-ville, et même au-delà puisqu'il est question d'implanter une gare ferroviaire qui desservira le campus sur la ligne New York-Washington. En Europe, l'effet aménageur des universités diffère : les universités sont réimplantées dans les centres-ville pour les rendre plus attractifs. On va rénover des bâtiments patrimoniaux (comme à Montpellier), piétonniser des rues, installer de nouveaux transports (tramways…), générant une *studentification* qui va accompagner, voire précéder, la gentrification. L'accueil étudiant reconfigure le parc immobilier : des propriétaires divisent leur bien pour louer à plusieurs étudiants plutôt qu'à une famille, et de grands groupes immobiliers vont investir voire construire des logements étudiants et des commerces, des équipements (bibliothèques, salles de sport…).
En France, la loi de 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités les dote d'outils juridiques pour devenir officiellement des aménageurs du territoire, les rapprochant ainsi du modèle états-unien. En 2008, le Plan campus donne l'initiative aux universités pour penser les projets d'aménagement universitaire : à Lyon, l'université a produit conjointement avec la métropole du grand Lyon un schéma de développement universitaire à l'échelle de la ville. Néanmoins, ce modèle états-unien est contesté car la *studentification* induit aussi des nuisances pour les riverains (bars, alcool, boites de nuit…) et conduit à l'éviction des populations les plus modestes.

Quels sont, selon vous, les atouts et les handicaps des écoles rurales ?

D. G. : Les atouts sont surtout ceux de l'environnement (naturel ou agricole) qui facilite certaines pratiques pédagogiques. Les écoles de haute et moyenne montagne bénéficient des aménités naturelles : classe en extérieur, classes vertes, mobilisation des ressources humaines comme le chargé de mission pédagogie d'un parc régional… La taille (souvent petite) des écoles et leur organisation (classes multiniveaux par exemple) profitent au climat scolaire et aux apprentissages (innovations pédagogiques, mentorat entre élèves). Enfin, l'évitement en zone rurale étant plus faible du fait d'une

© Louis Redon / Pixabay

densité d'offre scolaire moindre, la mixité sociale dans les campagnes peut avoir un effet intéressant.
Les inconvénients concernent les transports scolaires, en particulier dans les cas de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) dispersés : les enfants vont faire leur CP dans un village, puis leur CM1 dans un autre, plus éloigné… Cela génère de la fatigue chez les élèves et complexifie la vie des parents et l'organisation des communes qui sont garantes des transports scolaires, des services de cantine, du périscolaire. Le deuxième handicap des écoles rurales est une offre limitée pour l'entrée dans le second degré : collèges moins nombreux, absence parfois de collèges privés ou l'inverse, par exemple dans les zones très catholiques de l'Ouest ou du Massif central. En dernier ressort, les offres pédagogiques (options, filières…) sont moins variées au sein de ces collèges ou de ces lycées parce que leurs effectifs d'élèves sont plus réduits.

Vous montrez qu'il y a une tendance à l'éclatement des territoires éducatifs…

D. G. : Le modèle de l'État éducateur a commencé à vaciller à peu près partout dans le monde après que des politiques ont remis en cause l'éducation publique. C'est parti des États-Unis et du Royaume-Uni, avec l'arrivée au pouvoir de la nouvelle droite qui, au tournant des années 70 et 80, a brandi le privé comme solution. Cela ne signifiait pas privatiser les écoles, mais impulser des logiques de management privé dans leur gestion, par exemple noter (et rémunérer) les enseignants en fonction des performances de leurs élèves. Cela pouvait conduire à la fermeture d'écoles aux résultats trop mauvais.
Depuis 2001, la loi états-unienne *No child left behind* permet la mise en faillite d'une école, qui peut alors être transformée en *Charter school*, confiée soit à une entreprise privée à but non lucratif soit à une association qui a pour mission de la redresser, ce que souvent elle fait avec l'embauche de personnels novices, un matériel éducatif *low cost* et une sélection des élèves (dans les quartiers pauvres, les meilleurs élèves seront retenus parce que l'État module ses dotations selon la réussite aux test nationaux). Avec cette mise en concurrence des établissements, on passe d'une logique d'espace scolaire à une logique de marché scolaire qui fait éclater les territoires scolaires, jusque-là plutôt uniformes, avec la même règle publique pour tout le monde.
En France, on observe un « acte manqué de la décentralisation » : les territoires éducatifs ne sont pas totalement autonomes, ils sont encore très dépendants de l'État qui reste principal maitre d'œuvre et, au fil des réformes, transforme les chefs d'établissement en ce qu'une collègue sociologue qualifiait de manageurs de l'éducation, devant gérer leur secteur scolaire en fonction de l'offre proposée par les autres établissements, s'adapter à tout un ensemble d'injonctions sur leur territoire, notamment pour les principaux en éducation prioritaire avec les cités éducatives qui invitent à d'autres formes d'autonomisation des territoires. Ainsi, à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération, se structurent des territoires de plus en plus distincts les uns des autres : cités éducatives d'un côté (avec ceux qui sont dedans, ceux qui n'y sont pas), écoles privées, écoles des beaux quartiers de l'autre. On remarque d'ailleurs une préférence des parents pour le territoire scolaire : maintenir de très bons circuits de scolarisation (de la bonne crèche à la bonne école primaire, aux bons collège et lycée publics pour intégrer les bonnes prépas) permet de maintenir un entre-soi social, scolaire qui débouche sur un entre-soi du maintien de positions foncières.

K. M. : De nouveaux territoires, construits *ex nihilo*, surgissent aussi dans les pays émergents qui veulent s'affirmer comme nouvelles puissances éducatives (Turquie, Émirats arabes unis, Sénégal…). Le schéma est nouveau : les municipalités octroient un territoire – souvent, une zone franche urbaine – dans lequel elles vont installer à la fois des universités nationales ou locales, des campus délocalisés (par exemple, la Sorbonne-Abu Dhabi) et aussi des lycées privés voire des écoles et même des crèches privées qui vont former un petit territoire appelé Hub éducatif ou *Education city*, lequel correspond aux dynamiques de la mondialisation éducative contemporaine…

© Louis Redon / Pixabay

Santé au travail des contractuel·le·s

C'est le malaise !

Par Jean-Luc Evrard et Delphine Roger

Tout titulaire confronté à des problèmes de santé fait l'expérience des méandres ténébreux de l'administration pour faire valoir ses droits. Que dire des contractuel·le·s, trop souvent démuni·e·s et abandonné·e·s ? Le point commun aux titulaires et aux non-titulaires est la quasi-absence de médecine de prévention ou du travail. Mais le rapprochement s'arrête là.

Le cas extrême ? Les personnels contractuels des Greta, ignorés très régulièrement des rectorats, livrés à l'autorité des présidents et chefs d'établissement support, lesquels sont responsables en matière de santé, de reclassement et maintien dans l'emploi. Obtenir des rendez-vous avec les acteurs de la santé est pour eux un vrai défi.

ÊTRE MALADE ? LA DOUBLE PEINE

Le quotidien des contractuels ? Méconnaissance de leurs droits, y compris aux prestations sociales, accès compliqué aux documents administratifs, espace professionnel numérique méconnu. Rares sont les académies qui mettent en œuvre une RH de proximité qui les accompagne. Pour déclarer un accident de service par exemple, il leur faut d'abord remplir un imprimé spécifique. Et la situation sera gérée par l'assurance maladie, intermédiaire de plus dans le traitement du dossier.
Pour l'ensemble des contractuels, être malade, c'est s'exposer à des difficultés supplémentaires. Ils sont en effet soumis à un régime particulier : la durée du maintien de la rémunération est liée à l'ancienneté. Pour une ancienneté de quatre mois, le plein traitement est maintenu un mois, plus un mois à demi-traitement ; et pour une ancienneté de trois ans, le salaire est maintenu trois mois, plus trois mois à demi-traitement.
Comme la subrogation n'existe pas encore pour ces personnels, l'agent perçoit pendant cette période des indemnités journalières… qui seront ensuite reprises sur son traitement par les services du rectorat ! Cette mesure est particulièrement difficile à vivre, car ce « trop-perçu » n'est pas bien identifiable sur les fiches de paye. Ceux qui sont déjà dans le rouge au regard de leur faible salaire, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et les assistants d'éducation (AED) par exemple, ou qui vivent des difficultés économiques, ne peuvent pas restituer les sommes exigées.

UNE ADMINISTRATION LACUNAIRE

Être contractuel quand on a au moins trois ans d'ancienneté et une maladie invalidante, permet de demander un congé de grave maladie ; la rémunération est maintenue pendant douze mois et à demi-traitement pendant trente-quatre mois. Mais on ne l'obtient qu'après le passage en comité médical.
Dans de nombreux cas, l'instruction préalable du dossier par l'employeur est trop longue, jusqu'à un an, piégeuse pour l'agent qui peut se retrouver sans aucune rémunération dans l'attente de l'examen de son dossier. Ces lacunes de l'administration conduisent des agents à la démission, à la dépression…
À l'issue d'un congé maladie, d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle, l'agent contractuel jugé inapte ne sera licencié que si un reclassement dans un autre emploi n'est pas possible. En théorie. L'administration, dans la majorité des cas, se dédouane de cette obligation de chercher un reclassement !

© Kirill / Pixabay

Côté prévention, ce n'est pas mieux. Les obligations de l'employeur ne sont pas toujours respectées : visite médicale inexistante, accès compliqué aux registres règlementaires. Les pressions sont telles que les contractuels se sentent souvent contraints au silence. La précarité de leur emploi est réelle et ils se taisent, même dans les situations de violence sexiste et sexuelle. Les militantes et les militants du Sgen-CFDT accompagnent ces personnels au quotidien et portent leurs problématiques dans toutes les instances. Le Sgen-CFDT exige le respect du droit et revendique une prise en charge humaine et efficace de ces situations : effectivité des droits, simplification des procédures, y compris des comités médicaux, respect des droits au reclassement, développement d'une RH de proximité. Tous les personnels de nos ministères ont droit au respect, et à l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

Pour être conseillé·e, accompagné·e, n'hésitez pas à contacter votre syndicat : https://vu.fr/ckCl

Connaitre vos droits, les obligations de votre employeur : https://sgenplus.cfdt.fr/

Retraites

Une reforme injuste, mais de nouveaux droits

Par Odile Nave et Christophe Huguel

Quatorze jours de mobilisation, un recours au 49-3, une saisine du Conseil constitutionnel, un recours visant à instaurer un référendum, tout aura été tenté pour faire renoncer le gouvernement à l'allongement des carrières et au recul de l'âge d'ouverture des droits à 64 ans.

LES SERVICES DE L'ÉTAT SONT-ILS PRÊTS ?

La loi a été promulguée dès la validation par le Conseil constitutionnel le 14 avril dernier. Ses décrets d'application, parus en juin et en aout, ont pour date d'effet le 1er septembre 2023. Évidemment, les services de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou du service des retraites de l'État ne sont pas prêts, et leurs personnels sont soumis à de fortes contraintes face à ce brusque changement. Sans parler de ceux des services déconcentrés. Les simulateurs de calcul doivent avoir été mis à jour. Vous pouvez vérifiez que cela a été fait si les simulateurs d'Info Retraite ou de l'Ensap mentionnent les dates du 1er septembre 1961 ou celle du 1er septembre 1966 pour les ex-instituteurs[1].

DE NOUVEAUX DROITS

Citons la fin de l'obligation faite aux professeurs des écoles de partir en début d'année scolaire, revendiquée par les organisations syndicales et le droit de partir dès l'ouverture des droits ; la possibilité pour les fonctionnaires de partir en retraite progressive, pour mettre fin à l'inégalité des traitements entre les salariés du privé et les contractuels depuis la suppression de la cessation progressive d'activité à partir de 2011. Cette possibilité est désormais ouverte aux polypensionnés[2]. Le *Guide des pensions de retraite de la CFDT Retraités* est mis à jour au fur et à mesure de la publication des décrets d'application et des circulaires d'application[3].

DES QUESTIONS, UN BESOIN DE CONSEILS ?

Adressez-vous à votre syndicat Sgen. Pour des dossiers complexes, vous pouvez écrire à l'Union fédérale des retaités Sgen : retraites@sgen.cfdt.fr

[1] *Cf.* « Comprendre la réforme des retraites pour l'âge légal, les carrières longues, le minimum de retraite », site de l'Union confédérale des retraités (UCR), https://vu.fr/SvGR

[2] *Cf.* « Retraite progressive : un nouveau droit », site Sgen+, 5 sept. 2023, https://vu.fr/ZIRv

[3] *Cf.* le sommaire du Guide, site de l'UCR, https://vu.fr/JVRyw

© Ag Ku / Pixabay

Personnels des bibliothèques : repyramidage !

Pour le Sgen-CFDT, les personnels des bibliothèques sont concernés par la revalorisation des carrières et rémunérations mise en place par la loi de programmation de la recherche, ces agents assurant des missions en appui à la recherche. Nous avons appris, en juin 2023, lors d'une entrevue avec le conseiller de Sylvie Retailleau, que notre revendication était enfin entendue. Bilan pour les quatre années à venir : 50 possibilités de promotion pour chacun des corps, soit 200 promotions de plus qu'actuellement pour être bibliothécaire assistant de bibliothèque (Bibas), bibliothécaire ou conservateur. Petit bémol dans ce nouveau protocole : la durée du repyramidage. Le Sgen-CFDT demande que la filière soit alignée sur le nombre de campagnes des ITRF, soit cinq ans et non quatre. Nous espérons que cette demande sera entendue. • B. M.

Reclassement : enfin du nouveau !

Le décret de 1951 fixant le reclassement des lauréats de concours des personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale était confus, complexe et surtout injuste, puisque seuls certains services, pour certains concours, comptaient pour déterminer l'ancienneté dans le nouveau corps. Depuis le 1er septembre 2023[1], les nouveaux lauréats (hélas pas les anciens, contrairement aux revendications du Sgen-CFDT) bénéficient d'une meilleure reprise : 100 % pour les contractuels enseignants, 75 % pour les AED et les AESH, et deux tiers pour tout ce qui est effectué dans le privé ou les services de fonctionnaire de catégorie B ou C. Sachant que près de 40 % des lauréats des concours ont eu une expérience dans le privé, cette modification améliore l'attractivité. Le ministère semble l'avoir enfin compris. • C. H.

[1] https://vu.fr/DurX

Pepa : un emplâtre sur une jambe de bois

Face à l'inflation, le gouvernement a tenté plusieurs mesures pour les fonctionnaires : augmentation de 3,5 % du point en 2022, de 1,5 % en 2023 ; quelques points d'indice en pied de grille et cinq points pour tous au 1er janvier 2024. Enfin, il a instauré une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), à destination des personnels[1] recrutés ou nommés par un employeur public avant le 1er janvier 2023, toujours en poste au 30 juin 2023 et ayant perçu, entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut, soit 3 250 € brut par mois maximum. La prime (entre 300 € et 800 €), qui varie en fonction de la rémunération, sera versée en octobre ou novembre et exonérée de cotisations sociales. • C. H.

[1] *Cf.* décret du 31 juillet 2023 : https://urlz.fr/n150
Notre article dans Sgen+ : https://vu.fr/WADkP

Le Sgen-CFDT Alsace

Un syndicat de terrain, fort de ses militant-e-s !

Par Nicolas Nemett, membre de la commission exécutive du Sgen-CFDT Alsace

Le troisième congrès du Sgen-CFDT Alsace aura lieu le 5 décembre 2023. Alors que nous nous préparons à vivre ce beau moment de démocratie interne, il est également important de nous poser et d'analyser ce qui a été accompli ces huit dernières années.

LES EFFETS DE LA PROXIMITÉ

Le Sgen-CFDT Alsace s'est construit, s'est structuré et est aujourd'hui solide. Notre syndicat est fort et s'appuie sur une équipe militante dynamique et riche. Riche des diversités qui la composent et qui nourrissent nos échanges, nos choix, nos revendications. Riche de sa capacité à assurer son renouvèlement et d'assurer des transitions en douceur.

Le Sgen-CFDT Alsace a fait de la proximité son ADN. Ce rapport que nous avons avec le terrain donne du sens à notre engagement syndical et fait que notre travail est reconnu par nos collègues. Notre équipe militante est en effet présente sur le terrain, dans les administrations, les écoles, les collèges, les lycées et les établissements du supérieur pour écouter nos collègues, les informer, construire et nourrir avec eux nos revendications, les accompagner dans leurs démarches ou leurs actions collectives. La proximité, nous la cultivons également avec nos adhérentes et adhérents. Nous les accompagnons dans leurs carrières, nous les contactons régulièrement pour mieux les connaitre et développer un sentiment d'appartenance à la CFDT et au projet que nous portons.

UNE PROGRESSION CONSTANTE

Ce choix de la proximité a été récompensé et validé par les résultats obtenus lors des dernières élections professionnelles où nous progressons – notamment dans les comités sociaux d'administration (CSA) – et par une augmentation constante du nombre de nos adhérentes et adhérents ces dernières années. Ces bons résultats nous engagent et nous donnent envie de poursuivre sur cette belle dynamique. C'est pourquoi, et sans vouloir présager des débats et des choix qui seront actés lors de notre prochain congrès, la proximité aura une place centrale dans notre prochaine résolution.

© Sgen-CFDT Alsace

© Sgen-CFDT Alsace

Henri Schreiner nous a quittés

Secrétaire général du Sgen-CFDT Haut-Rhin, chef de file des représentants du Sgen-CFDT devant les autorités académiques, il a contribué à former beaucoup d'entre nous.

Il était profondément attaché à la défense des personnels, avec une attention particulière pour les précaires et les catégories de personnels non enseignantes.

Il portait une vision d'ensemble et stratégique sur les priorités à défendre. C'est sa confiance, sa ténacité, ses valeurs et son sens du collectif qui nous ont en partie construits comme militant·e·s et responsables CFDT.

Retrouvez sur notre site notre hommage à Henri Schreiner prononcé lors de ses obsèques : https://urlz.fr/nRjs

Changer de paradigme

Le développement durable : un enjeu pour les pédagogues

Par Jean-François Le Clanche

Depuis la fin du XXe siècle, l'hypothèse de la fin de l'espèce humaine est posée. Sans céder au catastrophisme, comment favoriser l'émergence d'alternatives qui permettent aux activités humaines de se maintenir sans dégrader la biosphère ? Et comment peut-on l'enseigner ?

Le développement durable propose un cadre – que partage la CFDT – pour penser et agir autrement. Il met en lumière les conditions jusque-là ignorées d'un développement responsable. Tout d'abord, il faut penser nos actions en intégrant le temps long et l'irréversibilité de certains phénomènes. De fait, la recherche du gain monétaire court-termiste ne permet pas l'allocation optimale de ressources par ailleurs limitées. Ensuite, il faut prendre en compte les interrelations. En effet, toute décision a des répercussions sur le « système monde ». Il importe donc de mobiliser l'analyse systémique là où prévaut trop souvent l'approche analytique linéaire. Enfin, il faut renoncer à l'illusion d'une maitrise par l'homme de la nature. Dit autrement, il faut donc changer l'algorithme d'arbitrages axés sur l'égo, le local et l'immédiat et considérer désormais les autres, l'ailleurs et le lendemain. Le « plus avoir » n'engendre plus forcément le mieux-être. L'équité intra et intergénérationnelle, la solidarité, l'altruisme sont au cœur du changement de paradigme à opérer. Mais cela ne va pas de soi et l'envie d'adapter au moindre cout nos anciennes habitudes est tentante. La croyance en l'existence de solutions technologiques miraculeuses, capables de résoudre nos soucis, est prégnante.
C'est pourquoi ce changement de paradigme percute l'enseignement et la façon d'enseigner. Il faut former des acteurs capables d'identifier et de résoudre des problèmes inédits. Face à ce changement, Michel Fabre et Bernadette Fleury estiment « qu'il conviendrait d'associer une pédagogie non de l'inculcation, de la vulgarisation, de la transmission de solutions "universelles" à appliquer, mais de la "formation au jugement"[1] ». C'est vers le « questionnement des modèles, la compréhension de problèmes complexes, l'élaboration de solutions parmi les possibles » que doivent accéder nos apprenants. C'est ce à quoi s'attèle le Sgen-CFDT dans les instances de l'enseignement agricole.

Quelques repères pour enseigner autrement ? Par exemple, développer une pédagogie favorisant la capacité à réfléchir par soi-même, à questionner certaines certitudes. Pour M. Fabre et B. Fleury, « on n'enseigne pas le questionnement comme on enseigne les réponses : permettre une réflexion, ce n'est pas opposer un bon modèle à un mauvais, ni militer pour telle ou telle solutions alternatives, c'est accéder au problème tel qu'il se pose actuellement et accéder à toutes ses dimensions. Il faut rendre les personnes en formation, jeunes et adultes, capables de discuter et de comprendre les différents modèles, à partir d'études de cas, leur apprendre à poser des diagnostics, et, en fonction de la situation étudiée, les rendre compétents, c'est-à-dire capables de produire un jugement ».
Autre repère, considérer le savoir à enseigner comme un ensemble d'outils pour traiter des problèmes et non comme une somme d'informations à mémoriser puis à restituer.
Il faut également prendre conscience de l'existence des « représentations », c'est-à-dire des conceptions spontanées qu'a un collectif ou un individu sur le fonctionnement de nos sociétés ; et travailler sur ces « représentations ». Elles sont cohérentes et forment régulièrement un obstacle aux apprentissages.
Au niveau de la pédagogie, ce n'est donc pas la conversion à un nouveau modèle miracle qui importe, mais l'accès des apprenants à une forme d'« émancipation » rimant avec l'autonomie du jugement – valeur chère à la CFDT. Dès lors, le Sgen-CFDT plaide pour une vraie formation pédagogique (initiale et continue) qui soit enfin à la hauteur des enjeux posés.

[1] Toutes les citations sont tirées de Michel Fabre et Bernadette Fleury, « Agriculture durable, quelle pédagogie ? », Actes du séminaire Agriculture durable et enseignement agricole, Caen, 1999.
Cf. aussi, de Michel Fabre, Situations-problèmes et savoir scolaire, Presses universitaires de France, 1999.

© TotumRevolutum / ebay

Quand la Fresque du climat

fédère

Comme annoncé dans le dossier de *Profession Éducation* consacré aux transitions écologiques, l'appareil fédéral du Sgen-CFDT, réuni en juillet à Bierville pour sa session de travail de fin d'année scolaire, a participé à la Fresque du climat : cinq tables réunissant chacune une dizaine de militantes et de militants pour comprendre les enjeux du dérèglement climatique et réfléchir aux actions à engager pour réussir la transformation écologique.

Un moment d'échanges, de débats, de prise de conscience… et une cohésion pour porter cette question auprès des collègues et des responsables politiques.

LA FRESQUE DU CL!MAT
Vous avez toutes les cartes en main

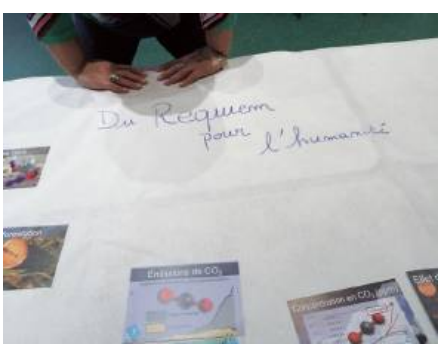

© Sgen-CFDT pour toutes les photos

STÉPHANE AUROUSSEAU

Propos recueillis par Aline Noël

Militant associatif engagé de longue date en Lorraine, Stéphane Aurousseau livre avec *Promouvoir la laïcité (en milieu hostile) !* un retour d'expérience d'interventions auprès de plus de 15 000 élèves de collèges, lycées et centres de formation d'apprentis.

Vous intervenez depuis 2015 en collège et lycée pour parler de la laïcité aux élèves…

Mon association (*cf.* ci-contre) intervient depuis 2003 dans les établissements scolaires lorrains pour parler de discriminations, notamment LGBT. Après les attentats de janvier 2015, les intervenants en classe se sont retrouvés piégés entre deux réactions : d'un côté, une majorité silencieuse, très prudente, et de l'autre, des élèves qui soit exprimaient ouvertement un sentiment antimusulman, soit justifiaient tout et n'importe quoi au nom des religions. Cela nous a stupéfiés et glacés. C'est pourquoi nous avons conçu deux nouvelles séquences sur la xénophobie et sur la laïcité.

Quels ont été vos objectifs en écrivant ce livre ?

L'apport très riche de spécialistes de la laïcité est peu mobilisable en classe. En outre, choisir parmi les multiples références du réseau Canopé prend du temps. Ce livre est donc un outil, certes perfectible, qui fonctionne et est rapidement assimilable, proposant des techniques d'animation fondées sur un savoir-faire pédagogique[1]. Je voulais aussi alerter sur l'état moyen de réaction des élèves comme des enseignants quand on parle de laïcité. Souvent, la peur domine. Des profs témoignent (parfois avec détresse) que des élèves les empêchent de traiter certains contenus, scientifiques ou littéraires, pour des raisons religieuses. D'autres affirment au contraire – y compris en Rep – qu'il n'y a pas plus de dérives aujourd'hui qu'il y a dix ans. N'est-ce pas là une forme d'autocensure ou de déni ? Quant aux élèves, ils ne demandent pas qu'on intervienne sur la laïcité et beaucoup font profil bas, attendant que ça passe. Ils vivent dans la même société que nous, savent que des gens sont morts pour avoir enseigné certaines choses et que tenir certains propos leur vaudra d'être taxés de fachos.

Par quoi faut-il commencer pour parler de laïcité avec les élèves ?

Je leur demande d'abord de définir la liberté de conscience. Ils citent souvent la liberté de culte et de croyance, mais oublient la liberté de ne pas croire. Promouvoir la laïcité comme un dispositif visant seulement à ce que les différents croyants puissent vivre ensemble revient à faire de l'œcuménisme. C'est parler de laïcité sans prendre de risques car tout se complique dès que sont abordées les contraintes et les limites à la liberté de croyance. Je suis toujours dubitatif quand on présente la laïcité comme un dispositif de lutte contre les discriminations… Étymologiquement, discriminer signifie traiter différemment – sans présager de sa justification. Quand on refuse de vendre de l'alcool à un mineur, on le discrimine mais on estime que c'est justifié. La religion et la politique à l'École sont discriminées : on considère que ce ne sont pas des sujets comme les autres, qu'il faut les traiter avec prudence et les encadrer. Il y a donc un traitement différentiel justifié que ne peuvent pas comprendre les élèves sans un minimum de connaissance historique des conflits politico-religieux qui ont déchiré notre pays et déchirent encore de nombreux pays à travers le monde. Ensuite seulement, on peut parler de la loi. En général, les élèves la connaissent mais ils ne comprennent pas son intérêt.

Vous dites justement que la laïcité pour certains jeunes est une antivaleur…

Ils la trouvent liberticide, discriminante, ne comprenant pas l'utilité de limiter la liberté de culte. En revanche, restreindre la liberté de non-croyance ne leur pose pas problème. On a toujours l'impression de vivre dans un pays qui discrimine

les croyants, mais ce que je perçois en discutant avec les élèves, c'est qu'être non-croyant, c'est faire partie du camp du mal. Il n'y a pas de champions de la non-croyance en classe ; elle s'exprime toujours en catimini, à la fin, en tête-à-tête avec l'intervenant. C'est un phénomène massif inquiétant car ayant commencé à intervenir à l'École sur des questions de LGBTphobies, je vois des non-croyants se retrouver dans la même situation que certains élèves il y a quinze ans sur les questions de *coming out*. Dans l'ensemble, la foi n'est pas un sujet de préoccupation pour les jeunes, mais cette indifférence personnelle ne les empêche pas d'être très pro-croyances. Dans le photolangage que j'utilise en classe, l'image qui choque le plus n'est pas celle de la femme portant un voile intégral (si elle choque des élèves, ils n'osent pas le dire) mais celle du teeshirt athée sur lequel on voit un bonhomme jeter à la poubelle le symbole des trois monothéismes. On est passé de « Touche pas à mon pote » à « Touche pas à ma religion », et ce n'est vraiment pas le même combat ! De la part des élèves, on peut espérer que c'est passager – l'influence des réseaux sociaux –, mais le problème est d'entendre exactement la même chose dans les mouvements d'extrême gauche et des associations confessionnelles très actives sur le terrain.

CE QUE JE PERÇOIS EN DISCUTANT AVEC LES JEUNES, C'EST QU'ÊTRE NON-CROYANT, C'EST FAIRE PARTIE DU CAMP DU MAL.

Pourquoi est-il si difficile de construire une culture laïque commune ?

La laïcité n'est pas un sujet consensuel, y compris chez les profs. L'institution devrait leur permettre d'exprimer leurs peurs, leurs doutes, voire leurs désaccords. Faire émerger une culture laïque commune sans un espace professionnel dédié est difficile. Paradoxalement, le volontarisme politique en matière de laïcité devient un frein, il la rend suspecte. Les seuls qui osent encore s'exprimer sont les extrêmes. En salle des profs, j'entends des commentaires sur la formation « Valeur de la République et laïcité » – c'est inutile, de la com', voire c'est islamophobe –, le débat s'emballe et beaucoup, par prudence, bottent en touche.

La loi de 2004 prohibant les tenues et signes religieux ostensibles à l'École a eu des effets de stigmatisation contreproductifs, mais se contenter de l'abroger ne me parait pas la solution. Une note récente de la Fondation Jean Jaurès[2] atteste que l'expression de la croyance religieuse dans les établissements scolaires est une réalité qui pose problème. Certains argüent que l'interdire ne changera pas les mentalités. L'objectif est différent : il est d'assurer le cadre qui permet à l'élève d'élargir ses horizons pour éventuellement changer d'opinion. Aujourd'hui, je suis confronté à des jeunes qui affichent des signes d'appartenance LGBT assez clivants et je m'étonne que des établissements leur permettent d'arborer un drapeau arc-en-ciel pendant le mois des Fiertés. C'est un symbole de paix, de tolérance, mais c'est avant tout un symbole militant qui, pour moi, n'a pas sa place à l'École. C'est une chose d'avoir le droit de dire qui l'on est, de débattre de ses opinions personnelles quand c'est pertinent, c'en est une autre de porter sur soi un signe qui clive en permanence. Une façon, aussi, de sortir par le haut de polémiques vaines et de dépasser nos émotions, serait d'aborder en formation initiale et continue des personnels scolaires la question des appartenances communautaires, identitaires de manière plus large qu'à travers le seul prisme religieux.

[1] Une page Facebook « Promouvoir la laïcité » donne accès aux outils pour s'approprier la séquence pédagogique décrite dans la 3e partie du livre.

[2] « Les enseignants de France face aux contestations de la laïcité et au séparatisme », note de Iannis Roder pour la Fondation Jean Jaurès, 6 janvier 2021 : https://vu.fr/uzGNl

Stéphane Aurousseau est directeur d'une structure d'animation lorraine, organisatrice d'accueils péri- et extrascolaires.

PARCOURS

1976
Nait à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

1999
Crée l'association Couleurs Gaies, futur Centre LGBTQI+ Lorraine Nord
https://www.couleursgaies.fr/

DEPUIS 2003
Intervient en milieu scolaire avec son association, Couleurs Gaies, sur les questions de discriminations, notamment LGBT.

DEPUIS 2010
Intervient auprès des jeunes en Lorraine avec une séquence pédagogique conçue pour déconstruire les stéréotypes sexistes et LGBTphobes.

DEPUIS 2013
Anime des formations sur l'éducation à la diversité pour des publics professionnels : enseignants, animateurs, travailleurs sociaux.

DEPUIS 2016
Intervient en milieu scolaire sur la prévention de la xénophobie et la promotion de la liberté de conscience et de la laïcité.

2023
Relance l'association messine Les Profanes - Promouvoir et défendre la laïcité en Moselle.

BIBLIO

Promouvoir la laïcité (en milieu hostile)! Une notion indispensable pour lutter contre les discriminations.
Collection « Point d'exclamation » (« lanceurs et lanceuses d'alerte », militant·e·s), Double ponctuation, juin 2023.

On s’engage pour celles et ceux qui s’engagent.

Sylvie, Stéphane, Zora...
Ils sont tous agents du service public, tous engagés pour l’intérêt des autres.

Chez MGEN, on s’engage à leurs côtés en les accompagnant globalement, de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale à leur prise en charge en établissement de santé MGEN, en passant par le remboursement de leurs frais médicaux.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public
On s’engage mutuellement

mgen
GROUPE VYV

MGEN, membre du groupe VYV, est une mutuelle régie par le Code de la mutualité et la première mutuelle en cotisations individuelles. Classement Argus de l’assurance, oct. 2022. © Illustration : Camilo Huinca